

Conseil Municipal



Les Collectivités Territoriales telles que nous les connaissons encore aujourd'hui vont voir leurs attributions, compétences et délimitation géographique évoluer profondément et rapidement au cours de cette année. Le 1^{er} janvier 2004, nous entrerons dans une structure nouvelle à laquelle il faut nous préparer.

Comme nous l'avons signalé dans notre précédent numéro de "l'Echo de Saint-Hilaire", la Communauté d'Agglomération sera une réalité le 1^{er} janvier 2004.

Ce jour-là, 14 communes regroupées jusqu'à présent en 3 Communautés de Communes entreront dans la Communauté d'Agglomération. Cela constituera un changement profond dans les orientations et les choix politiques qui étaient les attributions "naturelles" de chacune des communes concernées par cette nouvelle entité.

Cette échéance n'empêche pas l'équipe municipale de travailler. Le Budget 2003 est en cours d'élaboration et le Conseil Municipal a commencé par le vote des 4 taxes : **la part communale du taux d'imposition ne sera pas touchée pour 2003.**

Le projet de crèche a été présenté et le dossier est en bonne voie, la Caisse d'Allocations Familiales a donné son accord.

La question du cimetière devient urgente à traiter. Peut-on l'agrandir ? Faut-il chercher un autre lieu pour une nouvelle implantation ?

Jean Abadie



Extraits de la lettre envoyée par le Maire à France Télécom à propos de son désengagement financier de l'opération d'enfouissement des réseaux "Rue d'Occitanie" (4 avril 2003)

"... je tiens à vous faire part de l'extrême déception de notre commune suite au désengagement unilatéral de votre société qui laisse à la charge du Conseil Général et des communes les opérations de modernisation du réseau dont vous avez la charge.

Nous comprenons d'autant moins cette désertion que les travaux sur le réseau téléphonique sont rendus nécessaires compte tenu de son état, surtout dans notre commune.

Ce désengagement met à mal, également, l'économie locale car il entraîne l'abandon des projets de modernisation [des autres réseaux] EDF, éclairage public ...

.... Alors que l'on nous demande, à nous élus locaux, et que nous demandons aux citoyens d'avoir des comportements responsables, de gérer au mieux les budgets, (...) France Télécom a un comportement pour le moins cavalier vis-à-vis de ses partenaires et contraire à la démarche souhaitée.

Ceci dit, je souhaite une bonne collaboration pour le projet qui nous lie et j'espère une implication de l'opérateur public pour favoriser l'économie de l'opération."

Signé : le Maire, André Morère



Dernières Délibérations votées

Conseil Municipal	N° de Délibération	Objet de la Délibération
13.09.02	29/02	Rémunération Agent recenseur/recensement complémentaire
13.09.02	30/02	Acquisition matériel Sonorisation fixe /Salle des Fêtes
22.11.02	31/02	Transfert de Crédits
22.11.02	32/02	Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Muretain
22.11.02	33/02	Adhésion au service de Prévention des risques professionnels
22.11.02	34/02	Décision Modificative
28.02.03	35/03	Enquête publique station d'épuration
28.02.03	36/03	Vote des 4 Taxes 2003
28.02.03	37/03	Indemnités des élus
28.02.03	38/03	Achat tondeuse débroussailleuse
28.02.03	39/03	Tarifs 2003 médecine professionnelle
28.02.03	40/03	Changement du dispositif de fermeture des bâtiments
28.02.03	41/03	Aménagement électricité de l'église
28.03.03	42/03	Régime indemnitaire - Primes
28.03.03	43/03	Mise en concurrence contrat assurance des risques statutaires

Principaux travaux prévus au Budget 2003

- Sécurisation de l'entrée nord (CD 15 - Avenue Tolosane)
- Effacement et renforcement des réseaux rue d'Occitanie
- Rénovation terrains de Tennis
- Mise en conformité installation électrique de l'église
- Achèvement des travaux engagés en 2002 (Ecoles, Avenue de Gascogne, ...)

Soit une estimation globale de 126200 €

Ooooooooo

Nous souhaitons à Michel Abadie et à l'équipe "Commission des Travaux" une pleine réussite dans les projets engagés comme cela a été le cas en 2002. Tous ces projets ont été quantifiés avec l'aide de la Commission des Finances (animée par René Silvestre) afin de préserver l'équilibre financier de la Commune.

José Pardillos

Informations Pratiques

Ramassage des "Encombrants"

Le ramassage des "Encombrants" sur Saint Hilaire aura lieu :

Mardi	3	Jun	2003
Mardi	2	Septembre	2003
Mardi	25	Novembre	2003

Collecte des Ordures Ménagères ATTENTION

Le ramassage des ordures ménagères ne sera pas assuré ces jours-là.

Jeudi	1 ^{er} mai	Fête du Travail
Jeudi	8 mai	Victoire 1945
Jeudi	29 mai	Ascension
Lundi	9 juin	Pentecôte
Lundi	14 juillet	Fête Nationale
Vendredi	15 août	Assomption

Nous vous rappelons que les containers doivent être sortis la veille au soir.

Merci de faire ce "petit" effort.

POINT VERT :

Nous vous rappelons que pour la période de MARS à OCTOBRE, notre "point vert" est ouvert :

Le MARDI de 17 heures à 19 heures 30.

AGENDA DES FESTIVITES :

18 mai	Vide Greniers
7 & 8 juin	Fête du Foot
5, 6, 7 septembre	Fête Locale



AIRE DE JEUX :

Enfin, l'aire de jeux pour les tout-petits est ouverte depuis le 17 mars. Nous remercions nos agents techniques Daniel et Dominique pour la mise en place de cette aire.

Alors n'hésitez pas ! Profitez de cet espace, il est réservé à vos enfants.



SONDAGE EXPRESS

Nous avons remarqué que de nombreux "Saint-Hilairiens" pratiquent le vélo à titre de loisir, souvent le week-end.

Pourquoi ne pas se rassembler et essayer de créer une association "Cyclo" à Saint-Hilaire ?

Avant de se lancer, nous aimerions connaître votre sentiment sur cette proposition.

Notre objectif n'est pas la compétition mais simplement des sorties dans le "coin", puis peut-être, en cours de saison, un pique-nique dans un cadre plus pittoresque : Pyrénées, Montagne Noire,

Si vous êtes intéressé(e) faites-vous connaître auprès de :

Jean Abadie, 1 rue d'Occitanie - Saint-Hilaire
Tel : 0561512918



Deux aspects de la SECURITE

M. Barrès, Maire de Muret a adressé à M. le Sous-préfet de Muret une lettre à propos de la mise en place d'un Conseil Local de Prévention de la Délinquance et de la Sécurité

En voici un extrait :

Le projet de Communauté d'Agglomération intégrant dans ses compétences les dispositifs contractuels et, notamment, ceux relatifs à la prévention de la délinquance, il apparaît souhaitable d'envisager comme périmètre, pour ce conseil local de sécurité, celui de la future communauté d'agglomération. Ce conseil s'inscrira momentanément dans l'actuelle Communauté de Communes du Muretain.



Communiqué de GAZ de France - Nos canalisations de Gaz Naturel Haute pression vous concernent !

Notre réseau de 4300 km est implanté tant dans le domaine public que le domaine privé et nos conduites sont enterrées à des profondeurs variables selon les terrains traversés.

La dégradation d'une canalisation peut être à l'origine d'un incident ou d'un accident mettant en cause la sécurité des personnes et des biens. La réparation en est coûteuse pour l'ensemble des intéressés !

Particuliers, entreprises, agriculteurs, professionnels du bâtiment, ... vous allez

- installer votre piscine ou votre arrosage intégré

- Creuser des fondations, une cave ou un puits
- Planter un arbre dans votre jardin ...
- Curer des fossés...

90% des incidents sur notre réseau sont dus à des agressions des canalisations par des engins mécaniques lors de travaux courants !

Votre vigilance nous sera d'une aide précieuse pour ne pas les endommager, endommager votre matériel et, en même temps, préserver la sécurité de chacun.

VOS OBLIGATIONS

La réglementation, décret du 14 octobre 1991, et l'Arrêté d'application du 30 novembre 1994, fait obligation à toute personne, effectuant des travaux à proximité de conduites de transport de gaz :

- De s'informer, afin de connaître l'emplacement et la profondeur des réseaux, ainsi que des contraintes techniques liées à leur présence,
- De déposer 10 jours francs avant la date de début du chantier une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT)

COMMENT FAIRE ? CONTACTEZ NOUS !

Nous remettons systématiquement en votre Mairie les tracés des conduites (plans de zonage), actualisés à chacun de nos travaux. Ils sont à votre disposition sur simple demande. Mais, pour limiter autant que possible les incidents sur notre réseau, tout en facilitant vos démarches administratives, nous avons mis en place une **structure simplifiée et gratuite**.

GSO se met à votre disposition gratuitement pour :

- Répondre à vos demandes de renseignements, en particulier, ceux concernant la position des conduites,
- Vous faire part des précautions à observer lors de vos travaux,
- En effectuer gracieusement le repérage et le piquetage dans la zone concernée par les travaux.



RENSEIGNEZ VOUS A LA MAIRIE
ou
téléphonez au : 05 61 56 22 44

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

STRUCTURE

Il s'agit d'un Etablissement Public Communal.

A ce titre, il possède une personnalité morale de droit public. Autrement dit, il a une existence juridique autonome et ne relève ni de l'autorité de la commune ni de celle du Conseil Municipal.

Il fonctionne de façon indépendante sous l'autorité de son conseil d'administration présidé de droit par le Maire de la commune. Il a son propre budget. Il peut passer des conventions et des contrats, avoir son propre personnel salarié et ester en justice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil d'administration procède, en son sein, à l'élection d'un vice-président qui assume la direction effective du CCAS et remplace le maire-président en cas d'absence de celui-ci.

Le vice-président du CCAS de Saint-Hilaire est Michel FRANCES.

Le conseil d'administration est composé de dix membres répartis par moitié :

- 5 membres du conseil municipal :
S.GONZALEZ, N.VIGNEAU,
R.SILVESTRE, JP.APOLLIS,
M.FRANCES.
- 5 membres désignés par le maire sur proposition d'organismes officiels représentant la société civile :
 - Un représentant des associations familiales : MN.GAYRAL.
 - Un représentant des retraités et personnes âgées : G.GEREVINI.
 - Un représentant des personnes handicapées : C.SAINT MARTORY.
 - Un représentant des travailleurs privés d'emploi : B.MICOULEAU.
 - Un représentant de la jeunesse : C.TROPIS.

MISSIONS.

Les missions du CCAS sont définies par le décret du 8 mai 1995.

De par sa composition, le CCAS est d'abord une structure de rencontre et de dialogue. Mais c'est aussi le guichet auprès duquel des personnes viennent faire valoir leurs droits à certaines prestations. C'est également le laboratoire où vont s'instaurer et s'organiser les différentes actions sociales utiles à la population de la commune.

Ces missions s'articulent autour de deux fonctions :

- Accueil et instructions des demandes de certaines **prestations légales** : RMI- PSD- APA- Aide Sociale- etc. qui sont financées par l'Etat ou les Collectivités territoriales.
- Mise en œuvre d'une véritable action sociale à la personne, spécifique à la commune et financée localement. Il s'agit de l'animation d'une **action générale** de développement social dans la commune.

C'est dans ce domaine de l'**Action Générale** qu'un CCAS bénéficie d'un champ très étendu de compétences, d'investigations, d'innovations et d'activités. Cependant l'intervention du CCAS sera ici souvent limitée par l'insuffisance des moyens financiers dont il dispose.

Le CCAS peut prétendre à des **ressources propres** : donations, legs, produits de collectes diverses ou de taxes para fiscales.

A Saint Hilaire, le CCAS reçoit le produit des concessions de terrains dans le cimetière.

Michel Frances



Le CCAS en réunion plénière

URBANISATION : Le DEVOIR de REUSSIR

Urbanisation de Saint-Hilaire Pourquoi ?

- Un désir de la municipalité de maîtriser l'urbanisation financièrement et en adaptant les structures,
- Bien gérer et tirer parti de l'offre et de la demande en obtenant les meilleures conditions des aménageurs et lotisseurs,
- Attirer les commerces et lancer le locatif pour accueillir de nouveaux habitants
- La bonne maîtrise de l'urbanisation doit contribuer à ce qu'il fasse toujours "*Bon Vivre à Saint-Hilaire*"

Pour cela, la Commission urbanisation, animée par Christian Ferré, s'investit sur une réflexion globale liée au Plan d'Occupation des Sols (POS) ainsi qu'aux prévisions de croissance démographique et à la situation géographique de Saint-Hilaire.

Comment Réussir ?

- En obtenant l'adhésion de tous par la participation des différents acteurs de la commune :
 - Le Conseil Municipal,
 - Les associations
 - Les écoles (enseignants, parents d'élèves, élèves)
 - Les professionnels (artisans, agriculteurs, ...)
- En préparant un dossier et en expliquant le projet à la population lors de réunions publiques,
- En utilisant l'expérience et la capitalisation des données acquises au cours des années passées,
- En s'entourant de spécialistes de l'urbanisme afin d'éviter les erreurs

C'est grâce à l'implication de tous et à l'aide que nous apporteront les différents acteurs que nous réussirons ensemble.

Posons-nous les bonnes questions !

Quelles seront nos obligations ?

- En investissement :
 - Achats fonciers,
 - Voirie,
 - Assainissement,
 - Eclairage, ...
- L'adaptation des structures
 - Ecoles,
 - Mairie et ateliers municipaux
 - Salle des Fêtes,
 - Crèche
 - Structures sportives, ...
- En fonctionnement
 - Nouvelles embauches pour couvrir les besoins administratifs, d'entretien, ...

Que seront vos souhaits ?

En matière :

- D'aménagements,
- De lieu(x) d'implantation des futures structures,
- Comment faire évoluer l'existant,
- D'actions à entreprendre pour embellir le village

Comme vous le voyez, la liste est longue (et non exhaustive !). C'est pour cela que nous avons besoin de vos idées et de votre participation aux réunions qui seront mises en place par la Commission Urbanisation tout au long de l'année.

José Pardillos



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour les enfants de **petite section de Maternelle**, les pré inscriptions ont déjà commencé, vous êtes priés de vous présenter au service :

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS
SERVICE SCOLAIRE
1 Avenue de l'Europe
31600 MURET
☎ 05.61.51.90.80 ou 05.61.51.90.91

Pour les enfants de **CE1**, les inscriptions débiteront à partir du 10 Juin 2003 à :

L'ECOLE DE ST HILAIRE
Monsieur MANDROU
☎ 05.61.56.89.61

Merci de vous munir des documents suivants :

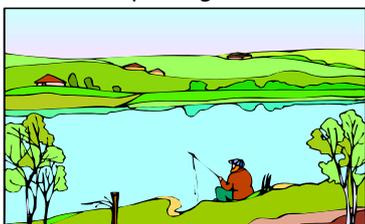
- ✓ Livret de famille,
- ✓ Carnet de santé,
- ✓ Justificatif de domicile,
- ✓ Certificat de radiation si besoin



PROJET de CREATION d'un SENTIER de PROMENADE

Le Foyer Rural nous propose de mettre en valeur le patrimoine de St Hilaire en initiant une action commune.

L'objectif est de **réhabiliter un chemin existant pour l'ouvrir aux promeneurs** et plus tard aux randonneurs pédestres si les communes en aval et en amont prolongent notre travail.



Ce chemin se situe sur la berge de la rive droite de la Louge, entre les ponts de la rue du Lavoir et la rue du Moulin (Villeneuve). Pour cela, le Foyer Rural a besoin de Bénévoles pour débrous-

sailler, nettoyer et réaménager la partie restant à dégager

Le projet vous intéresse ? N'hésitez pas à contacter Janine BAUDRACCO au 05.61.51.13.41. Déjà, les associations de la pêche et de la chasse sont parties prenantes dans le projet.

Nous espérons avoir l'accord des propriétaires. Quant à la municipalité, elle apportera l'aide logistique et le matériel nécessaire au bon déroulement du projet.

Une réunion d'information est prévue le 24 juin 2003 à 20h30 afin de programmer le démarrage de l'opération.

C'est dans un esprit de coopération, de convivialité et de bonne humeur que nous vous attendons nombreux.

Sylvie Gonzalez



Etat Civil

Naissances :

David CARRIERE	le 09.03.2002
Théo CHANAS	le 14.05.2002
Marie TABIS	le 26.07.2002
Quentin LACOMBE	le 20.08.2002
Axel BROSSE	le 09.09.2002
Marie SOUBIES	le 23.10.2002
Julie FRANCES	le 10.12.2002
Alexandre DEJEAN	le 22.01.2003
Léandre SALAS	le 17.02.2003
Tristan AMBROS	le 20.02.2003



Décès :

Carmen PRIN	le 16.04.2002
Paule CAZAUX	le 20.08.2002
Raymond VERDU	le 05.10.2002
Aurélio DOTTO	le 29.11.2002
Alain SAINT MARTORY	le 20.02.2003
Marie-Louise DEJEAN	le 17.03.2003



Mariages :

Martine BAUDRACCO et Serge METGE	le 15.05.2002
Catherine GERMAIN et Christophe APOLLIS	le 06.07.2002
Marie FERRERE et Thierry BEGUE	le 13.07.2002
Annabelle PRIN et Jean-Christophe PINCE	le 03.08.2002
Béatrice MALET et Manuel SANTIAGO	le 14.09.2002
Carine ALONSO et Eric DUMAS	le 21.09.2002
Valérie DOUSSAUD et Serge GALY	le 21.09.2002
Isabelle ABADIE et Mathieu DUBERNET	le 26.04.2003



TAGS ! Attention !

Les bâtiments municipaux, des lieux publics et des maisons privées ont été souillés par des "tags". Leur aspect inesthétique et les dégradations provoquées par ces actes ont conduit la municipalité à prévenir la gendarmerie.

Nous attirons fortement l'attention des auteurs de ces actes (ou leurs parents) sur les très lourdes conséquences financières et pénales qu'entraînent ces actes.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour conserver le patrimoine de Saint-Hilaire, qu'il soit privé ou public.

Parents parlez-en avec vos enfants !

Jusqu'à présent, la municipalité a pris en charge la restauration des dommages. Cependant, si nous voulons poursuivre nos efforts d'embellissement du village, gros consommateurs de finances publiques, nous devons réagir et prendre les moyens permettant d'éviter que de tels actes se renouvellent.

Nous ne voulons pas faire la morale ni mettre un gendarme derrière chaque citoyen, mais chacun comprendra que Saint-Hilaire est notre bien commun

OxxxxxxxxO

Recensement

Un DEVOIR - Des DROITS

Jeunes filles, jeunes garçons, vous venez d'avoir 16 ans. Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire.

Le recensement est un **devoir** qui donne des **droits**.

Etre recensé permet l'inscription sur les listes électorales.

Cela permet, également d'effectuer la journée d'appel de préparation à la défense dont le certificat délivré à l'issue est indispensable à la constitution de dossiers relevant du public : inscription au BAC, permis de conduire, concours de la fonction publique.

Pour tout renseignement, contactez la mairie.

OxxxxxxxxO

